



Plan Bio du Grand Est

2023-2027

Plan d'actions stratégique des acteurs de l'agriculture bio dans le Grand Est



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



SOMMAIRE

Le plan bio 2023-2027 : une ambition renouvelée pour l'Agriculture Biologique dans le Grand Est....	3
Appréhender le contexte régional et ses nouveaux enjeux.....	3
Un diagnostic partagé pour construire le nouveau programme	3
Ensemble, pour le développement de l'Agriculture Biologique dans le Grand Est	6
Axe 1. Développer la production bio viable et pérenne dans les territoires, en particulier dans les territoires à enjeu eau	9
Sensibilisation à l'AB.....	9
Installation / transmission.....	9
Accompagnement des conversions.....	10
Pôle conversion	10
Eau et territoire.....	10
Axe 2. Accompagner toutes les fermes bio vers plus d'autonomie, d'adaptabilité, de durabilité et de résilience.....	11
Accompagnement technique et économique	11
Acquisition de références techniques et économiques	11
Vulgarisation-diffusion des références.....	12
Biodiversité et climat.....	12
Axe 3. Former tous les acteurs de la production bio	12
Formation initiale	12
Formation continue.....	12
Axe 4. Créer, développer, organiser des filières bio de valorisation dans chaque secteur avec les opérateurs de la production, de la transformation et de la distribution	13
Animation filière	13
Bovins lait	13
Bovins viande.....	13
Ovins et Caprins	14
Porcins.....	14
Apiculture.....	15
Volailles de chair et poules pondeuses.....	15
Grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux) et légumes secs.....	16
Cultures industrielles (chanvre, betterave sucrière) et spécialisées (PPAM)	17
Légumes	17
Arboriculture et petits fruits	18
Viticulture.....	18
Axe 5. Développer la consommation et la valorisation de nos produits bio régionaux avec une communication active et la mobilisation de la RHD	20
Restauration hors domicile	20
Distribution et vente directe	20
Transformation	21
Communication Grand Public	21
Axe 6. S'appuyer sur un observatoire réactif amont-aval des filières, de la production biologique à la consommation	22
GOUVERNANCE.....	23
VOIR Dossier ANNEXES disponibles dans ce dossier partagé	23
Annexe 1 - Bilan du précédent plan bio 2018-2022.....	23
Annexe 2 - Etude de pérennisation des Chambres d'agriculture.....	23
Annexe 3 - Enquête opérateurs économiques co-réalisée Bio Grand Est / Chambres d'Agriculture	23

Le plan bio 2023-2027 : une ambition renouvelée pour l'Agriculture Biologique dans le Grand Est

Appréhender le contexte régional et ses nouveaux enjeux

Des marges de progrès toujours d'actualité malgré un marché national stagnant

L'agriculture biologique en France et en Grand Est a connu un développement continu et soutenu ces dernières années. En 2022, le Grand Est atteint 241 092 ha de surface en bio et en cours de conversion, soit 8% de la superficie agricole régionale pour 4 105 fermes, soit un doublement des surfaces en agriculture biologique dans notre région au cours des 5 dernières années.

Le Grand Est est la 6^{ème} région en surfaces consacrées à l'AB.

Alors que la demande a longtemps été supérieure à l'offre, depuis la mise en place du précédent plan bio, le contexte a changé. En 2021, un ralentissement global de la consommation biologique en France, dans un contexte d'inflation généralisée, a conduit à un pallier inédit d'évolution de la production bio, qui se répercute sur presque l'ensemble des productions de notre territoire. Ce ralentissement se traduit par la réduction ou la remise en question des projets de conversion, une augmentation des déconversions, des problématiques de commercialisation et des difficultés globales des filières bio.

Pour autant, la bio est compétitive et les marges de progrès au niveau de la consommation bio restent encore importantes. En effet, les produits bio ont moins subi l'inflation : le prix du panier bio moyen des consommateurs n'a augmenté que de 5 à 6%, contre plus de 15% pour les produits conventionnels. Le marché bio est plus local et maîtrisé (moins dépendant du marché international). Les fermes bio sont moins consommatrices d'énergies fossiles et utilisent moins d'intrants : elles ont globalement moins de charges ; elles sont donc plus autonomes et résilientes. De plus, avec seulement 6,2% des achats de produits dans la restauration collective au niveau Grand Est¹, alors que la loi Egalim fixe un objectif de 20% de produits bio, le potentiel de développement est conséquent².

C'est dans ce nouveau contexte plus incertain que s'inscrit le nouveau plan bio régional pour la période 2023-2027, appelant à initier une action proactive et collective de l'ensemble des acteurs sur notre territoire autour d'une ambition renouvelée pour l'agriculture biologique.

Un diagnostic partagé pour construire le nouveau programme

Une évaluation du programme 2018-2022

La nouvelle mouture du plan bio 2023-2027 s'est appuyée sur un solide processus d'analyse contextuelle et de concertations avec les opérateurs économiques, pour accompagner au mieux les agriculteurs.

Initiée en septembre 2022 avec l'organisation d'une conférence sur la conjoncture des filières bio lors de la foire de Châlons-en-Champagne avec les représentants des opérateurs économiques, les institutionnels et l'Agence Bio, la démarche s'est poursuivie entre les réseaux Chambres d'agriculture et Bio Grand Est au travers d'une évaluation du précédent programme de développement de l'agriculture biologique en Grand Est sur la période 2018-2022.

Cette évaluation a permis de constater que l'ensemble des objectifs de développement surfacique par production avait été atteint, et de mettre en perspective les secteurs développés, en structuration, à organiser ou encore émergents.

(Voir en annexe 1)

1 DRAAF Grand Est « RHD : les pratiques d'achats des restaurations collectives dans la région Grand Est » - Juillet 2021

2 Selon l'Agence Bio, 20% de bio en RHD représenterait +1 Milliard d'€, soit 8% du marché AB actuel national

Une étude de pérennisation des fermes en AB, menée par les Chambres d'agriculture

En 2021, les Chambres d'agriculture du Grand Est ont lancé une étude de la situation des agriculteurs récemment engagés en AB (démarrage de conversion entre 2016 et 2019).

Ces agriculteurs arrivant seulement à 4-5 ans d'engagement en AB voyaient déjà le contexte fortement évoluer (arrêt de l'aide au maintien, changement du règlement bio...). Les objectifs de l'étude de pérennisation étaient de connaître leurs perspectives, motivations, difficultés, besoins par filière et d'identifier leurs projets de développement. A travers l'enquête qui a été menée sur 2021 et 2022 et qui a obtenu 726 réponses d'agri-viticulteurs, des éléments rassurants sont ressortis pour l'avenir de la bio. Les interrogés étaient malgré tout conscients des risques pour l'avenir de leur filière.

En effet, au moment de l'enquête, ils **étaient tout à fait satisfaits** de leur choix pour 82% d'entre eux alors que les autres exprimaient des déceptions principalement liées à des problèmes de débouchés et de prix. Les insatisfaits étaient aussi ceux qui affirmaient rencontrer des difficultés suite au passage en AB en particulier en viticulture, arboriculture, monogastriques, grandes cultures et petits ruminants.

Malgré tout, les agriculteurs interrogés étaient majoritairement convaincus de rester en bio à l'avenir (87%) et même de passer 100% en AB à terme pour 52% des mixtes. Ils avaient des projets de développement pour 50% d'entre eux, essentiellement pour développer une activité (transformation, agroforesterie, énergie, etc.) et de nouvelles productions.

Les catégories de production les plus fragiles étaient les grandes cultures. A l'inverse, le maraîchage et la production de PPAM ne semblaient pas affaiblis. Les viticulteurs ou les éleveurs bovin lait résistaient bien également.

Cela ne les a pas empêché d'être clairvoyants sur la situation des filières bio car ils n'étaient que 29% à être optimistes. Les inquiétudes principales des mitigés (48%) et pessimistes (18%) étaient liées au marché : crainte de baisse des prix et d'une offre supérieure à la demande, baisse du soutien public. L'avenir leur donnera raison.

Suite à cette enquête, plus de 100 diagnostics individuels ont été réalisés par les conseillers Chambre chez ces agriculteurs afin de faire une analyse globale de leur situation et d'envisager des perspectives d'évolutions et d'améliorations. Par ailleurs, les résultats de l'enquête ont été diffusés largement aux partenaires afin de partager une connaissance commune de la situation et ainsi pouvoir construire, de façon éclairée, un Plan Bio avisé de la réalité du terrain.

(voir en annexe 2)

Une enquête auprès des opérateurs économiques régionaux

Dans l'objectif de sonder les acteurs économiques du Grand Est sur le contexte actuel et leurs perspectives dans les 5 ans à venir, un questionnaire d'enquête, co-réalisé par les réseaux Bio Grand Est et CRAGE, a été proposé à 47 opérateurs économiques, toutes filières confondues au second semestre 2022. Cette enquête a permis d'identifier les freins au développement dans le contexte actuel d'une conjoncture resserrée, les opportunités et les besoins de chaque filière pour les années à venir, notamment en termes d'accompagnement technique, d'organisation des filières et de communication - promotion du bio régional. La richesse de l'exercice amènera notamment à renouveler ce type d'enquêtes de terrain de façon régulière tout au long du plan bio régional.

(voir en annexe 3)

Des réunions régionales de concertation

Le processus s'est vu complété par plusieurs réunions associant les principaux partenaires institutionnels et techniques entre 2022 et 2023, par une présentation en Commission Régionale Agroenvironnementale et Climatique, et par des réunions avec les élus de la Commission Agriculture du Conseil Régional Grand Est, qui ont permis d'enrichir les nouveaux objectifs et cibles pour le développement de l'agriculture biologique en Grand Est pour la période 2023-2027.

Sont ainsi déclinés **six axes d'intervention dans le nouveau programme pluriannuel** :

1. Développer la production bio viable et pérenne dans les territoires, en particulier dans les territoires à enjeux eau ;

- 2. Accompagner toutes les fermes bio vers plus d'autonomie, d'adaptabilité, de durabilité et de résilience ;**
- 3. Former tous les acteurs de la production bio ;**
- 4. Créer, développer, organiser des filières bio de valorisation dans chaque secteur avec les opérateurs de la production, de la transformation et de la distribution ;**
- 5. Développer la consommation et la valorisation de nos produits bio régionaux avec une communication active et la mobilisation de la RHD ;**
- 6. S'appuyer sur un observatoire réactif amont-aval des filières, de la production biologique à la consommation.**

Ensemble, pour le développement de l'Agriculture Biologique dans le Grand Est

L'Agriculture Biologique, un des labels les plus avancés en matière d'agroécologie

L'AB est un mode de production alimentaire qui répond particulièrement bien aux enjeux environnementaux, climatiques et sociaux actuels avec notamment une juste répartition de la valeur. Les externalités positives qui en découlent sont bénéfiques pour la santé humaine, pour la préservation de l'environnement et la biodiversité et font de l'agriculture biologique un des meilleurs moyens de réussir la transition agroenvironnementale³. L'Europe et la France affichent ainsi des ambitions de développement des surfaces agricoles engagées en bio, de l'ordre de 25% des surfaces agricoles en 2030 dans le cadre du Pacte Vert européen, et de 18% en 2027 dans le cadre du Plan Stratégique National français.

En Grand Est, au-delà de la réponse aux enjeux ci-dessus, le développement de l'AB permettra d'améliorer l'autoapprovisionnement pour les consommateurs de la Région en produits bio et pour l'agro-industrie de la région, de maintenir voire augmenter les emplois (agricoles) et de faire baisser les pressions environnementales.

Objectifs et ambitions pour l'agriculture biologique régionale

Au regard des différents enjeux auxquels répond l'AB pour l'ensemble de la société, le nouveau plan bio représente l'opportunité de surmonter la conjoncture actuelle en réaffirmant l'ambition pour le développement de la bio dans le Grand Est à travers un discours commun et des actions concertées.

Ce nouveau plan se veut être un « phare » pour d'autres plans de développements régionaux et territoriaux. Il constitue une politique ambitieuse, connectée à la réalité du terrain, et une terre fertile favorable au développement de la bio. Il vise ainsi à maintenir un environnement sain et porteur de la bio en région tout en coordonnant les actions des partenaires sur le terrain et les financements publics.



³ Cour des comptes - Le soutien à l'agriculture biologique - juin 2022

Les signataires du plan bio, partagent et s'engagent ainsi sur les objectifs suivants :

Un scénario tendanciel se basant sur une croissance du marché alimentaire AB national autour de 5%⁴ qui amènerait à atteindre :

- **315 000 à 330 000 ha en 2027 soit 11% de la SAU régionale** (8% actuellement)
- **5600-5700 fermes en AB** soit 14% des fermes (10,2% actuellement)
- + 1500 à 1600 fermes en bio et + 73 à 88 000 ha supplémentaires par rapport à fin 2022

Ces hypothèses de développement seront permises par :

- un taux de dé-conversion inférieur à 5% favorisé par un renouvellement des générations et par la pérennisation de l'existant avec l'appui d'un accompagnement des agriculteurs bio dans la triple performance, dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation Carbone
- une sécurisation du marché en relançant la consommation afin d'absorber de nouveaux volumes engagés en bio avec :
 - 20% de produits AB dans la RHD (contre 6% actuellement) ;
 - Une campagne de communication d'envergure des produits bio locaux / an (grand public ou salons professionnels) ;
 - Une augmentation de la part de la production bio régionale valorisée en local selon les objectifs du programme ADAGE régional ;
 - Des enquêtes et veilles filières annuelles (observatoire amont-aval) pour une connaissance précise et actualisée des besoins et tendances du marché.

Ces hypothèses de développement permettront ainsi de continuer à développer une alimentation de qualité et à préserver la santé des milieux (air, eau, sols).

Gouvernance :

- Suivi annuel des actions et résultats en COPIL régional annuel dynamique et réactif, associant les acteurs de la filière, financeurs, institutionnels
- Principe d'un cadre évolutif pour réajuster en fonction des variations des indicateurs

L'atteinte de ces objectifs sera également liée à une rémunération publique juste des services agro-environnementaux de l'AB, en complément de l'aide à la conversion.

L'objectif en part de surfaces en agriculture bio pour le Grand Est est un objectif plancher ; en fonction de l'évolution de la conjoncture, il sera revu chaque année afin de se rapprocher de la cible de taux de surfaces en bio fixée par le MASA à échéance 2027.

⁴ CREDOC SOURCE

Pour l'État
La préfète de la Région
Grand Est
Josiane CHEVALIER

Pour la Région Grand Est
Le Président
Franck LEROY

Pour l'Agence de l'Eau Rhin
Meuse
Le directeur général
Marc HOELTZEL

Pour l'Agence de l'Eau
Seine Normandie
La directrice générale
Sandrine ROCARD

Pour la Chambre Régionale
d'Agriculture
Le Président
Maximin CHARPENTIER

Pour Bio en Grand-Est
Le Président
Laurent COUSIN

Pour l'Agence de l'Eau
Rhône, Méditerranée, Corse
Le directeur général
Nicolas CHANTEPY

Une attention particulière sera mise en œuvre pour communiquer et partager l'ensemble des résultats et avancées des différents axes et sous axes mis en œuvre dans ce programme pluriannuel de développement de la Bio dans le Grand Est. Les résultats d'études, références technico-économiques, chiffres de l'observatoire etc., seront diffusés le plus largement possible de façon à partager une vision commune du contexte et enjeux de l'AB.

*Pour chaque action détaillée ci-après, un encart détaille le pilote de l'action prenant en compte les caractéristiques de chaque réseau. Il est entendu **par « pilotage » une capitalisation des actions menées et une coordination globale de la thématique par le partenaire concerné, et non une exclusivité du périmètre d'action.***



Action pilotée par le réseau GAB / Bio Grand Est



Action pilotée par le réseau des Chambres d'agriculture du Grand Est

Axe 1. Développer la production bio viable et pérenne dans les territoires, en particulier dans les territoires à enjeu eau

Sensibilisation à l'AB

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Lever les freins et les à priori sur la production biologique ;
- Renforcer l'accessibilité et le partage des informations aux producteurs ;
- Développer les échanges et les partages d'expériences sur la bio et l'Agroécologie ;
- Coordonner les événements professionnels de sensibilisation.

Sous-axe : Sensibilisation à l'AB



Proposition de cibles 23-27

Mois de la Bio : annuellement 40 événements / 500 visiteurs par an.

50 événements sensibilisation professionnels/an pour 600 conventionnels sensibilisés (3000 sur la période)

Installation / transmission

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Maintenir le foncier bio lors des reprises de fermes ;
- Identifier les cédants sans repreneurs et accompagner la transmission des cédants bio ;
- Présenter la bio dans l'ensemble du parcours installation ;
- Accompagner les porteurs en hors cadre familial et les mettre en lien avec les cédants ;
- Développer les espaces test en bio et le parrainage entre fermes.

Sous-axe : installation-transmission



Proposition de cibles 23-27

Enrichir et croiser les bases de données cédants et porteurs de projet bio GE en lien avec les dispositifs installation-transmission existants (chambre, BGE, Terres de Liens, Ardear, SAFER...)

Proposer un diagnostic à tous les cédants et accompagnement dans la recherche de repreneur

100% des installés reçoivent une sensibilisation à l'AB

En lien avec les centres avec des formations diplômantes en AB : 10 nouveaux espaces-test bio (ou sites de test) en GE, soit 20 porteurs de projets testés / 4 mises en test par an

Accompagnement des conversions

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Accompagner l'ensemble des producteurs en Grand Est souhaitant s'engager en agriculture biologique, pour une conversion réussie et pérenne;
- Analyser avec le candidat à la conversion, la faisabilité technique, économique et commerciale et définir un plan de conversion ;
- Consolider l'accompagnement des conversions et inscrire la viabilité des projets dans le temps et en cohérence avec les besoins des filières ;
- Faire évoluer les outils et procédures d'accompagnement avec les Pôles Conversion bio ;
- Adapter la méthode d'étude de conversion pour tenir compte d'un marché plus fluctuant au niveau des prix.

Sous-axe : Accompagnement des conversions



Proposition de cibles 23-27

- 1 500 candidats à la conversion accompagnés sur la programmation
- 75% des agriculteurs accompagnés dans les pôles conversions ou par nos réseaux pour leur conversion bio

Pôle conversion

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Mobiliser l'ensemble des partenaires des Pôles Conversion et faciliter les échanges et la cohésion entre acteurs de l'accompagnement ;
- Informer les candidats potentiels sur l'ensemble des éléments nécessaires aux choix d'un engagement vers l'AB : administratif, réglementaire, technique, intégration au réseau et filières de valorisation, marché ;
- Coordonner et animer les guichets de conversion Territoriaux et le Pôle Conversion ;
- Assurer une veille sur la réglementation bio et sur les aides à la conversion et diffuser ;
- Suivre les accompagnements des conversions de façon coordonnée entre les partenaires sur l'ensemble du parcours et la dynamique des conversions et des arrêts, en lien avec les demandes de l'administration et des filières de valorisation biologiques.

Sous-axe : Pôle conversion



Proposition de cibles 23-27

- Instances de concertations et de dialogues :
 - Comité technique bio partagé par territoire (échelle départementale ou interdépartementale)
 - Rencontre politique entre les deux réseaux par département (selon le cas)
 - Journée partenaires
- Un bilan de campagne PAC (bilan engagements et PAC) commun

Eau et territoire

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Impliquer et mobiliser les collectivités territoriales dans les projets de développement de l'AB (conversions, structuration de filières, valorisation des produits...) ;
- Favoriser l'intégration d'un plan de développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeux eau ;
- Renforcer les actions de sensibilisation et accompagnement des conversions autour des captages dégradés.



Sous-axe : Eau et territoire

Proposition de cibles 23-27

[Mise en œuvre des programmes pluriannuels de chaque Agence de l'Eau]

10 projets-phares territoriaux bio avec collectivité sur les territoires à enjeu eau : filières, fonciers, etc.

"Actions de sensibilisation sur les zones à enjeu eau - 4 projets d'AMI/an (voir objectifs spécifiques des conventions Agences)

Sensibiliser les collectivités aux besoins spécifiques des installations

Axe 2. Accompagner toutes les fermes bio vers plus d'autonomie, d'adaptabilité, de durabilité et de résilience

Accompagnement technique et économique

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Accompagner et répondre aux sollicitations (techniques, économiques, réglementaires, administratives) des agriculteurs de manière individuelle et collective, notamment sur les thématiques adaptation au changement climatique, fertilité des systèmes, production de semences et protéines végétales à alimentation humaine, finition des bovins, pérennisation des fermes en AB ;
- Anticiper les évolutions du cahier des charges, être force de proposition pour en faciliter son application.



Sous-axe : Accompagnement technique et économique

Proposition de cibles 23-27

1 800 agriculteurs accompagnés en individuel ou en collectif

Acquisition de références techniques et économiques

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Décliner des référentiels de production par filière à une échelle territoriale pertinente, dans une orientation approche globale d'exploitation ;
- Lever les freins techniques de certaines productions qui brident le développement de la filière et sécuriser les parcours ;
- Développer et participer aux programmes de recherche et de développement pour et par l'agriculture biologique ;
- Développer les références sur l'autonomie, l'adaptabilité aux changements dont climat, durabilité, résilience et multi performance (carbone, temps de travail...) des systèmes d'exploitation en AB.



Sous-axe : Acquisition de références, vulgarisation

Proposition de cibles 23-27

150 fermes suivies dans 7 réseaux d'acquisition de références (DEPHY, ECOBIO, CULTIBIO, Réseaux d'Elevage...)

40 essais expérimentaux et suivis de parcelles (observatoire des innovations)

2 réseaux d'acquisition de références sur les sols

3 projets avec la recherche sur la programmation

création d'un référentiel sur la multi performance des systèmes (carbone, temps de travail...)

Vulgarisation-diffusion des références

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Communiquer sur les références acquises / diffuser les savoirs ;
- Mettre en valeur les savoir-faire paysans ;
- Consolider et développer les réseaux de fermes de démonstration à l'échelle du Grand Est ;
- Mettre en accès libre les références acquises pour permettre une diffusion large ;
- Mettre en avant les pratiques qui permettent d'aller vers des systèmes autonomes, adaptables, durables et résilients.

Sous-axe : Vulgarisation-diffusion des références	
	100 journées techniques réalisées
	Proposition de cibles 23-27 50 articles produits
	200 documents et bulletins techniques, diffusion et mise à disposition à tous les agriculteurs bio et conventionnels

Biodiversité et climat

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Poursuivre un travail autour de la biodiversité et de l'impact sur le climat dans les fermes bio ;
- Prendre en considération et anticiper l'évolution climatique, améliorer la résilience climatique, réduire l'impact vis-à-vis de l'effet de serre, identifier les atouts des fermes bio ;
- Développer les références sur le climat (adaptation au changement climatique, émission et stockage du carbone, impact des exploitations bio sur effet de serre...) et la biodiversité (TVB) en AB.

Sous-axe : Biodiversité et climat	
	[en lien avec le programme ACSE]
	Proposition de cibles 23-27 400 fermes bio-biodiversité d'ici 2027
	50 fermes bio-climat d'ici 2027 (Diagnostics Dialecte, Sols bio climat...) – et acquisition/vulgarisation de références (Axe 1)

Axe 3. Former tous les acteurs de la production bio

Formation initiale

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Accorder une place plus importante à la bio au sein des formations.

Formation continue

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Créer des formations transversales : techniques, économiques et coûts de production ;
- Diffuser les pratiques bio au sein de l'ensemble du monde agricole ;
- Augmenter le volume et la fréquentation des actions de formation AB.

Sous-axe : Formation initiale et continue	
	Un module d'information ou sensibilisation à l'agriculture biologique dans toutes les formations diplômantes agricoles du Grand-Est. Dresser un état des lieux au préalable.
	Proposition de cibles 23-27 100 formations "bio" proposées par an, pour 1000 participants

Axe 4. Créer, développer, organiser des filières bio de valorisation dans chaque secteur avec les opérateurs de la production, de la transformation et de la distribution

Animation filière

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- **Objectif transversal** : organiser une assise régionale avec les acteurs techniques et opérateurs de la filière pour les filières identifiées en besoin et au moment opportun sur une échelle territoriale adaptée.

Bovins lait

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Améliorer la compétitivité des fermes, favoriser leur autonomie ;
- Promouvoir les avantages du Lait Bio pour le consommateur (voir la partie promotion) ;
- Accompagner le développement d'ateliers de transformation pour les circuits courts et longs ;
- Augmenter la part de la valorisation des veaux laitiers ;
- Mettre en cohérence l'offre et la demande avec une prospective des volumes (voir la partie observatoire).

Sous-axe : Bovins Lait



Proposition de cibles 23-27

10 000 VL supplémentaires en 6 ans (+34% et 13% du cheptel G-Est) soit 1 700 VL/an (52 MI suppl. en 6 ans)

Observatoire annuel prix du Lait bio régional, veille opérateurs, suivi mise en place EGALIM II en Grand Est

Assises régionales du lait AB en 2023 et au besoin chaque année

Appui à la transformation laitière (Yaourts, fromages) en projets collectifs

Actions en lien avec les autres axes du plan bio :

Etude et Adaptation aux changements climatiques - Groupes techniques - Diag bilans carbone - Appui installation-transmission des fermes laitières - Communication-promotion filière Lait bio régionale et sur la qualité organoleptique - Accompagnement des opérateurs vers une offre de lait transformée en RHD...

Bovins viande

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Développer et consolider la filière et ses débouchés sur l'ensemble du territoire Grand Est ;
- Développer des ateliers individuels ou collectifs « post production », certifiés en bio, et accompagner la certification de nouveaux ateliers d'abattage et de découpe (multi-espèces) ;
- Accompagner les éleveurs pour une meilleure prise en compte du bien-être animal, notamment pour l'élevage des jeunes bovins mâles ;
- Analyser le potentiel de valorisation des veaux issus d'élevages laitiers et allaitants et développer les débouchés.

Sous-axe : Bovins viandes



Proposition de cibles 23-27

7 000 V. all. engagées en AB (1 200/an) + 37%

Projets développant l'autonomie en fourrages et céréales : diffuser les pratiques de pâturage tournant dynamique et agroforesterie sur pâture, organiser des réunions territoriales de rencontre entre éleveurs et producteurs de céréales et fourrages avec des outils de partenariat...

Projets de valorisation des mâles en système allaitant et laitier : sur la mixité des races, les ateliers d'engraissement, le bœuf à l'herbe, les vaches nourrices...

Augmenter le nombre de boucheries certifiées en bio, augmenter la part de viandes bio du Grand-Est dans la RHD

Actions en lien avec les autres axes du plan bio:

Évaluer son impact sur le climat et l'atténuer (Dialecte) / Communiquer sur les intérêts écologiques et climatiques de la viande bio à l'herbe / Prospective des arrêts et départs (avec Unebio)

Ovins et Caprins

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Augmenter l'offre de lait de chèvre et de brebis en soutenant des filières laitières équitables et durables ;
- Augmenter l'offre de viande ovine bio et favoriser sa consommation toute l'année ;
- Développer des démarches collectives de valorisation (lait et produits transformés fermiers) ;
- Trouver des valorisations pour les cabris.

Sous-axe : Ovins-Caprins



Proposition de cibles 23-27

3 000 Brebis bio supplémentaires (500/an) + 20%

850 Chèvres + 25% (140/an) + 25%

- Audits annuels auprès des opérateurs aval en laits de chèvres et Brebis
- Analyse Coûts de production et prix de revient en lait caprins pour circuits courts et longs
- Référencement coûts de production et prix de revient et analyse croisée en agneaux de bergerie et à l'herbe
- Étude de marché filière chevreaux et recherche de débouchés
- communication vers les prescripteurs et consommateurs

Porcins

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Développer et consolider les filières longues en porc bio du Grand Est, notamment la production en porcs charcutiers ;
- Développer l'appui aux producteurs et futurs producteurs ;
- Soutenir les outils de découpe et de transformation ;
- Développer la production de porcelet bio en Région.

Sous-axe : Porcins



Proposition de cibles 23-27

210 truies mères supplémentaires en 6 ans (+44%) et atteindre une production de 6 600 porcs charcutiers annuel en 2027

Poursuivre le partenariat UNEBIO, Schweitzer et démarcher les charcutiers du Grand-Est

Accompagnement des producteurs sur l'autonomie alimentaires (Invts pour la fabrication d'aliments à la ferme)/ Adaptation aux évolutions réglementaires (découverte des bâtiments, castration, bien être animal)/Analyse prix de ventes

Suivi des nouveaux ateliers de naissances et mise en relations

Apiculture

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Consolider l'offre locale de miel bio auprès des distributeurs spécialisés (et GMS) ;
- Augmenter les liens entre apiculteurs et producteurs bio (zones mellifères) ;
- Augmenter les compétences professionnelles des apiculteurs bio.

Sous-axe : Apiculture	
 Proposition de cibles 23-27	128 apiculteurs (+35) et 23 800 ruches (+7 000 soit + 42%)/+ 128 T. de miel Appui des apiculteurs aux adaptations aux évolutions réglementaires
	Analyse de faisabilité offre collective régionale pour la distribution
	Journées d'échanges, informer les agriculteurs bio sur les ressources mellifères et distribution de semences / Partenariat ADA : Partage d'études, données sur AB et sur les installations

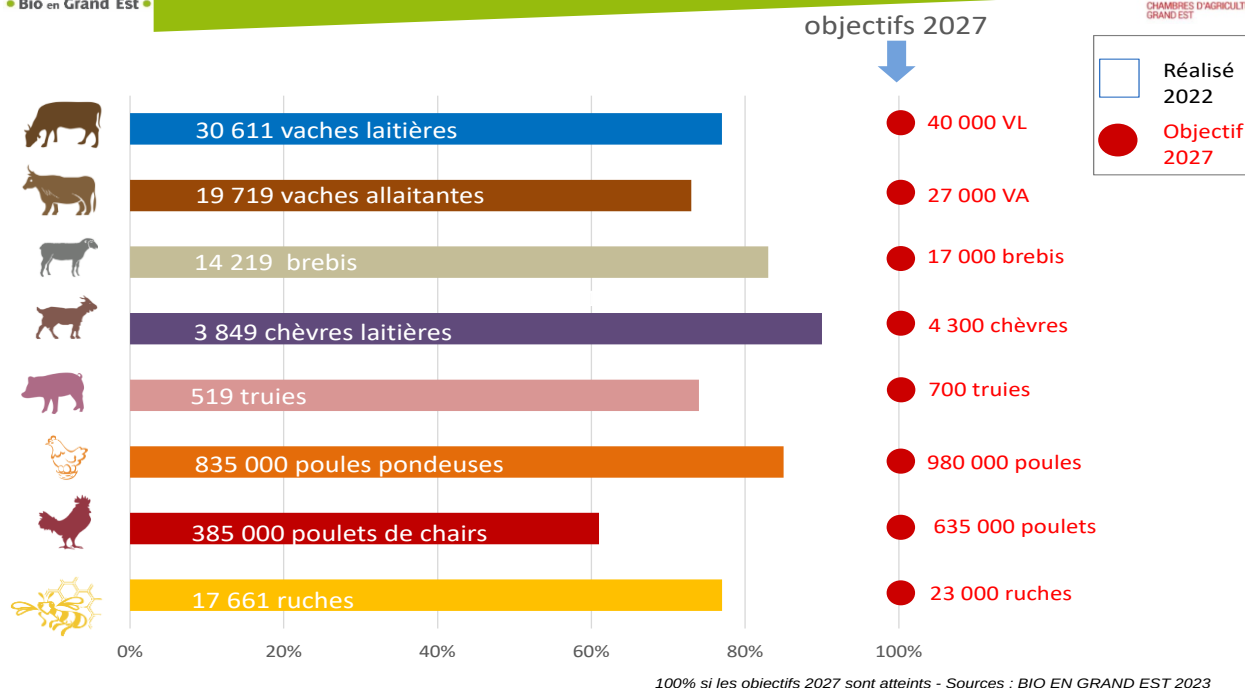
Volailles de chair et poules pondeuses

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Développer et pérenniser les filières organisées et équitables ;
- Favoriser la résilience des ateliers face au contexte économique ;
- Répondre aux besoins en poussins et poulettes bio ;
- Renforcer et consolider les outils d'abattage ;
- Accompagner les éleveurs pour la transformation et le conditionnement individuels et collectifs.

Sous-axe : Volailles	
 Proposition de cibles 23-27	+ 30 élevages en PP (+20%) et 20 en volaille de chair (+40%)
	• En filières longues: 2 ou 3 ateliers de poulettes bio et au moins un couvoir sur le G-est: • En filières courtes: développer l'Auto production des poussins et poulettes • Plumes bio du Grand-Est (GIE) et les bio sortent de l'Œuf-: faire connaître ces offres locales aux bouchers, distributeurs et consommateurs • Investissements en outils de fabrication d'aliments à la ferme ou collectif • valoriser les poules de réformes

Chiffres clés 2022 – Objectif 2027



Grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux) et légumes secs

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Appuyer les nouvelles filières de valorisation : houblon, légumes secs, tournesol, filières blé-farine-pain, démarches qualité type filière biodiversité...
- Accompagner la mise en place d'outils collectifs « stockage/triage/séchage/transformation » ;
- Mettre en cohérence l'offre et la demande avec une prospective des volumes (voir la partie observatoire) ;
- Rechercher l'autonomie à l'échelle des territoires pour la fertilisation des systèmes Grandes Cultures (voir la partie technique) ;
- Développer les Semences paysannes en Grand Est ;
- Développer les céréales anciennes, leur identification et leurs filières de valorisation (céréales) ;
- Développer l'offre locale en aliments pour les monogastriques.

Proposition de cibles 23-27



38 000 ha engagés sur 6 ans de COP (6 200 ha/an) + 50%

Veille sur les filières en grandes cultures biologiques : 1 prospective par an sur les volumes, 1 enquête opérateurs par an et déploiement d'1 mercuriale pour les circuits courts

Accompagner les nouvelles filières de valorisation (en lien avec RHD, variétés paysannes...) et suivi des filières en développement (PPAM, Betterave...) : déposer 1 à 3 projet « AMI » par an

Accompagnement des producteurs sur le volet post récolte (triage, séchage, stockage et transformation) : Veille sur les outils et installations / appui aux nouvelles installations collectives avec 3 projets accompagnés par an / déploiement LoGiPré sur la logistique Séchage et potentiellement Triage

Actions en lien avec les autres axes du plan bio :

Améliorer la résilience des fermes en grandes cultures biologiques, pérenniser les systèmes par des actions de sensibilisation, formations, groupes d'échanges : stockage carbone dans les fermes, Agribio de Conservation et colloque national ABC en 2023, Semences de ferme, liens céréaliers éleveurs à l'échelle départementale...

Cultures industrielles (chanvre, betterave sucrière) et spécialisées (PPAM)

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Développer les nouvelles filières de valorisation : lin, chènevis, betterave sucrière, PPAM... ;
- Développer les partenariats avec les industriels.

Légumes

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Renforcer la pérennité des fermes face au changement climatique et à la crise énergétique ;
- Améliorer la sobriété énergétique et celle de la ressource en eau ;
- Améliorer la fertilité des sols et la biodiversité en production légumière et maraîchère ;
- Accompagner les maraîchers et producteurs de légumes bio vers plus de compétences techniques et de viabilité économique, notamment à l'installation ;
- Améliorer la compétitivité des fermes légumières et maraîchères ;
- Structurer la filière pour les circuits longs et courts en veillant à la juste rémunération des producteurs ;
- Favoriser l'échange entre producteurs de légumes biologiques et leur montée en compétence ;
- Développer la consommation en F&L bio locaux et fidéliser les consommateurs ;
- Favoriser l'interaction entre les producteurs et leurs partenaires amont (fournisseurs) et aval (consommateurs, magasins, grossistes).

Sous-axe : légumes

 Proposition de cibles 23-27	945 producteurs (+ 43 par an) et 3 350 ha (+ 1 000ha) soit 43% de progression en 6 ans + 5 000 T. de légumes chaque année
	Co-conception en groupe d'itinéraires plus économes en eau (GIEE AGIR)
	Appui des maraîchers expérimentés auprès des nouveaux installés (GIEE VVP) et mutualisation (commandes groupées) - Suivi global de 20 maraîchers / an sur les compétences techniques et économiques
	Analyse et études du marchés et des débouchés en filières longues et suivi des emblavements en légumes de plein champs (échelle Nord-Est)
	Un évènement annuel de rencontre entre acteurs fil. Longues / et un Forum Maraichage par an
	Réaliser des outils et évènements pour faire connaître les maraîchers en VD et leurs points de vente
	20 producteurs circuits-courts accompagnés sur la commercialisation par an, groupe « Brouette et Fourchette » et mercuriale trimestrielle à l'échelle des ex-régions
	Accompagnement des collectivités vers des installations correspondant aux besoins des producteurs

Arboriculture et petits fruits

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Fédérer les producteurs pour de la mise en marché collective ;
- Initier et développer des filières de transformation en Grand-Est.

Sous-axe : fruits

 Proposition de cibles 23-27	30 producteurs supplémentaires par an et 590 ha en plus en 6 ans (+31%)/ 34% de l'arboriculture en G-Est
	Animation du GIEE BECO (en Côte de Meuse) , notamment gestion des vergers et utilisation des PNPP
	Favoriser la résilience des fermes en arboricultures bio du Grand-Est
	Susciter et accompagner les initiatives de valorisation collective des productions fruitières bio

Viticulture

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Améliorer les performances agronomiques, environnementales et économiques de la viticulture biologique en Grand-Est ;
- Développer la valorisation des raisins avec les coopératives et les négociants ;
- Développer les filières de valorisation des sous-produits viti-vinicoles et répondre aux demandes et besoins en marcs bio et pépins de raisins bio ;
- Augmenter la notoriété des vins et champagnes bio du Grand-Est auprès des prescripteurs et des consommateurs ;
- Améliorer la distribution des vins et champagnes bio du Grand-Est et notamment dans notre bassin de consommation ;
- Initier et accompagner les initiatives collectives de transformation et commercialisation de produits viti-vinicoles ;
- Maintenir et pérenniser la conversion bio dans un contexte d'aléas climatiques renforcé.

Sous-axe : viticulture



Proposition
de cibles 23-
27

3 400 ha de vigne engagées en bio en 6 ans soit 570 ha/an (+42%) et 554 viticulteurs nouveaux en 6 ans

3 salons professionnels / an (1 en Champagne+1 à l'international, 1 en Alsace)

2 évènements grand public / an (Champagne bio à Reims, RDV des vignerons bio en Alsace...)

Poursuite du travail en direction des opérateurs aval (coopératives, négociants, distilleries et filière pépins de raisin AB...) pour accroître la part de viticulteurs engagés (AMI Champagne), et développement du lien avec l'enseignement viticole

Mener des essais en sous-groupes et en faire des documents accessibles à tous, poursuite du travail technique sur les alternatives au cuivre (projet Basic) et l'adaptation des vignobles aux changements climatiques

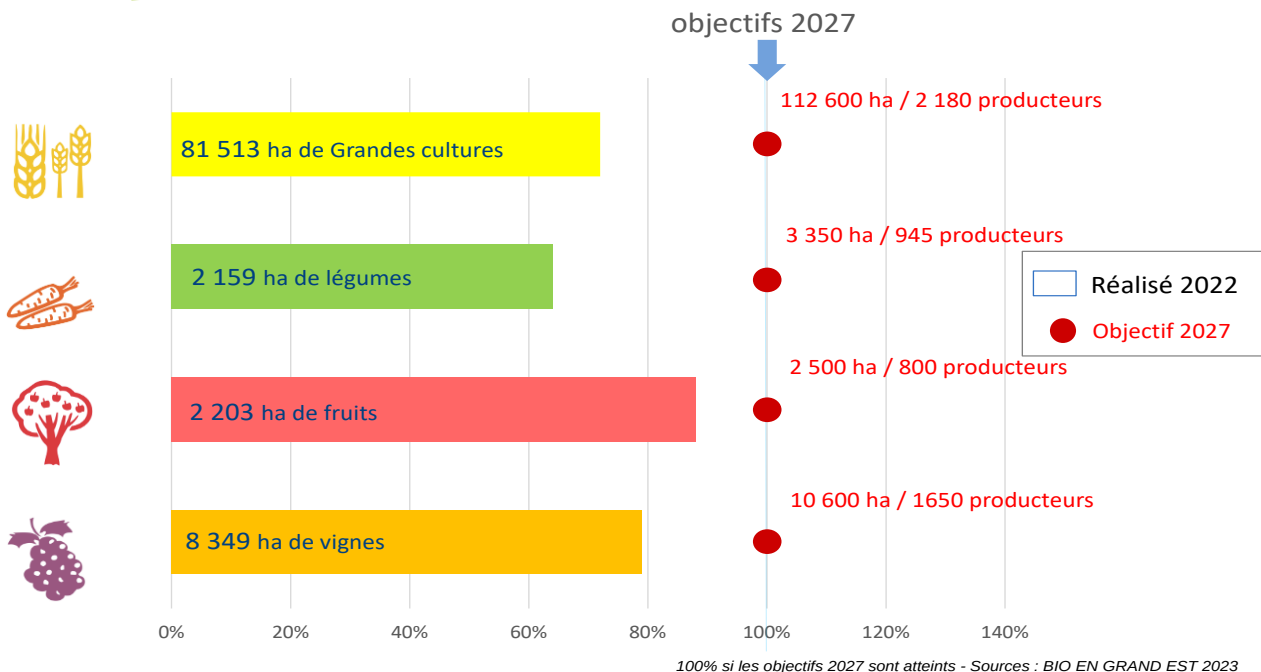
Poursuivre le déploiement de la biodiversité dans le vignoble (Vin Biodiv, TVB...)

1 évènement professionnel par an fédérateur aux 3 vignobles

Mobilisation des interprofessions sur des objectifs AB par AOC



Chiffres clés 2022 – Objectif 2027



Axe 5. Développer la consommation et la valorisation de nos produits bio régionaux avec une communication active et la mobilisation de la RHD

Restauration hors domicile

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Atteindre les objectifs EGALIM (part de bio, gaspillage alimentaire...) ;
- Généraliser l'introduction de produits bio locaux dans la RHD par un accompagnement de tous types d'établissements ;
- Suivre l'évolution de la demande en produits bio locaux en RHD ;
- Développer la présence de produits bio en restauration privée et la certification ;
- Accompagner l'adaptation des filières pour répondre aux marchés de la RHD (contenant adapté, 1ère transformation, ...) ;
- Développer les projets et expérimentations autour de l'accessibilité alimentaire des produits bio.

Sous-axe : RHD	
 Proposition de cibles 23-27	Objectif cible global : Passer de 6% AB à 20% Egalim en bio local
	Suivi des PAT et du programme ADAGE de la Région et toucher les départements, pour positionner les filières bio régionales
	Construction de l'offre régionale, suivi de l'évolution des plateformes, veille légumeries...
	15 sites en restauration publique : accompagnés / an : diagnostics cuisines, accompagnement appel offre, lutte contre le gaspillage alimentaire...
	Accessibilité alimentaire : Déploiement des défis Foyers à Alimentation Positive : 2 à 3 par an Etude et déploiement des paniers solidaires à destination d'un public précaire avec objectif de 2 collectivités mobilisées par an

Distribution et vente directe

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Favoriser l'adaptation aux besoins des différents marchés de distribution ;
- Développer la présence de produits bio locaux et améliorer leur visibilité ;
- Mieux connaître les besoins des distributeurs ;
- Former les producteurs aux stratégies commerciales ;
- Accompagner les projets de points de ventes collectifs 100% bio ;
- Développer les projets et expérimentations autour de l'accessibilité alimentaire des produits bio.

Sous-axe : Distribution, vente directe



Proposition de cibles 23-27

- Organisation de forums (type "passion de nos terroirs"), notamment Fruits et légumes
 - stimuler la demande, par exemple restaurateurs, traiteurs, grossistes, acteurs RHD, GMS et distributeurs bio
 - Faire tourner l'évènement dans chaque ex-région chaque année - avec la région partie prenante de l'évènement
 - Speed meeting: rencontres opérateurs aval et production (distributeurs, grossistes...)
- 30 producteurs/an accompagnés ou formés dans leur stratégie de commercialisation (prix de revient...)

Transformation

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Augmenter la résilience et la captation de valeur ajoutée par la maîtrise de la post-récolte ;
- Mailler le territoire régional d'outils locaux au service des producteurs ;
- Augmenter le taux de pénétration sur le marché des productions locales.



Sous-axe : Transformation

Proposition de cibles 23-27

5 entreprises bénéficiant du fond avenir bio en GE d'ici 2027
actions transversales filières

Communication Grand Public

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Amplifier en Grand Est la dynamique de consommation de produits bio régionaux ;
- Installer l'agriculture biologique dans les événements Grand Public d'ampleur ;
- Créer des outils de communication pour mieux identifier les produits bio du territoire ;
- Créer des liens entre production et consommation et entre monde agricole et urbain ;
- Promouvoir et faire reconnaître la qualité nutritionnelle et les avantages (environnementaux, sanitaires...) des produits bio ;
- Faire connaître et soutenir les démarches d'identification des produits bio locaux et de développement de nouvelles gammes de produits ou d'initiatives innovantes de commercialisation.

Sous-axe : Communication – promotion consommateurs



Proposition de cibles 23-27

Événements permettant de sensibiliser 50 000 pers/an en lien et complémentarité avec les actions Nationales notamment de l'Agence bio

Guides production bio locale et Interface en ligne "Bon Plan Bio » permettant de toucher 20 000 pers/an

Campagne spécifique d'envergure de promotion sur les produits bio du Grand-Est « Manger Bio et local en grand-Est c'est possible »

Reportages vidéo et photos sur les lieux de ventes, et diffusion

Renforcer la plate forme bon plan bio (obj. 100% des bio en vente direct référencés sur cette plate forme)

Axe 6. S'appuyer sur un observatoire réactif amont-aval des filières, de la production biologique à la consommation

Nouveaux objectifs du plan bio 23-27 :

- Connaître les dynamiques de conversion et les relayer régulièrement aux opérateurs et partenaires ;
- Collecter, analyser et publier des données annuelles de la production bio en Grand-Est ;
- Faire de la prospective sur les volumes qui arriveront sur le marché bio et diffuser ces données aux opérateurs et partenaires ;
- Connaître et analyser les dynamiques de l'aval et du marché ;
- Mener des études territoriales et sectorielles ciblées sur l'état et les enjeux de développement de l'AB ;
- Fournir des données conjoncturelles sur les différentes filières de valorisation jusqu'à la distribution et la consommation ;
- Appuyer de façon transversale la connaissance et la mise en œuvre du Plan Bio ;
- Diffuser les études et données collectées.

Sous-axe : Observatoire	
Proposition de cibles 23-27  	• Plaquette annuelle sur les chiffres de l'AB • Observatoire des prix : Mercuriales des prix de ventes notamment en circuits courts, toutes productions • Analyse prospective des volumes bios • Notes de conjonctures annuelles (amont-aval) • Enquêtes opérateurs aval (perspectives) • Suivi des dé-conversion et analyse

GOUVERNANCE

Objectif : Assurer une gouvernance cohérente et efficiente du plan bio

Il est proposé que le co-pilotage du plan bio Grand-Est soit assuré par l'État et la Région, en tenant compte des signataires que sont : les Agences de l'eau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et Bio en Grand-Est.

Ce pilotage s'appuie sur :

Un Comité de pilotage (COPIL),

Organisé par les co-pilotes, il oriente stratégiquement le plan bio. Il réunit les signataires du plan bio à un niveau politique chaque année et permet de valider de nouvelles orientations. Il se réunit une fois par an.

Un comité technique (COTECH)

Il suit opérationnellement les orientations, outils et actions du plan bio. Le COTECH permet de coordonner les acteurs techniques et de faire de la transversalité entre les différents axes et actions du plan bio. Il réunit les signataires du plan bio à un niveau technique et permet de faire le bilan, rendre compte des actions et réorienter la feuille de route. Il se réunit à minima une fois par an.

Complété par :

CRAB – **Conférence Régionale sur l'AB** : Organisée par les co-pilotes avec l'appui des partenaires, la CRAB est l'outil de communication du plan bio pour mettre en lumière certaines de ses actions et infuser ce dernier dans différentes politiques publiques. Elle invite les signataires et bénéficiaires du plan bio, les élus des territoires, les acteurs qui gravitent autour du plan bio à présenter certaines de ses actions et faire le zoom sur une thématique en lien avec l'actualité. Elle est organisée une fois par an.

VOIR Dossier ANNEXES [disponible dans ce dossier partagé](#)

Annexe 1 - Bilan du précédent plan bio 2018-2022

Annexe 2 - Étude de pérennisation des Chambres d'agriculture

*Annexe 3 - Enquête opérateurs économiques co-réalisée Bio Grand Est /
Chambres d'Agriculture*

